

Conditions Générales de Vente

JUMP pour l'Egalité

1. Conditions Générales

1.1 Acceptation et contestation des conditions de facturation

Toute facture est considérée comme acceptée par le/la destinataire, sauf s'il/elle fait parvenir une réclamation écrite par courrier recommandé dans les 10 jours suivant la date d'émission de la facture.

1.2 Règlement des factures

Nos factures sont à régler dans les 15 jours suivant leur date d'émission, par chèque ou par virement bancaire sur le compte de JUMP pour l'Egalité, IBAN : FR76 1751 5900 0008 0088 8451 964. Les règlements doivent intégrer une référence au numéro de facture.

1.3 Non règlement de factures

En cas de défaut de paiement ou de retard, JUMP pour l'Egalité facturera automatiquement et sans préavis des frais de retard correspondant au taux minimum légal en cas de retard/défaut de paiement ainsi que des frais supplémentaires de 8% (minimum de 100€), et ce sans préjudice de notre droit d'établir le préjudice réel et réclamer une indemnisation totale.

1.4 Juridiction et loi applicable

En cas de litige, les tribunaux de Paris seront seuls compétents, appliquant la loi française.

Si une partie de ces conditions était invalide, nulle ou déclarée invalide par une autorité compétente, cela n'influencerait pas la validité du reste de ces conditions qui demeurent applicables dans leur intégralité.

2. Conditions spéciales du Forum JUMP

1. Dispositions Générales

1.1. JUMP pour l'Egalité se réserve le droit de changer les dates et heures d'ouverture de l'événement FORUM JUMP. En ce cas, le contrat reste de vigueur entre JUMP pour l'Egalité et les participants.

1.2. L'inscription sera considérée comme officielle uniquement à la réception par le client de la facture envoyée par JUMP pour l'Egalité. JUMP pour l'Egalité se réserve le droit de refuser la participation de toute entreprise et personne physique sans devoir justifier ce refus.

1.3. Sauf autorisation de JUMP pour l'Egalité écrite et préalable, le client ne peut céder, sous-louer ou partager, même à titre gratuit, tout ou partie de sa participation dans l'événement. De plus, le client ne peut mettre en avant ses produits, services ou marchandises dans le cadre d'un stand sans autorisation préalable de JUMP pour l'Egalité.

1.4. L'entrée ne sera accessible aux personnes invitées par le client que lorsqu'il aura payé l'intégralité des sommes dues.

1.5. Aucun stand ne peut être démonté avant la fin du Forum JUMP.

1.6. Tous les plans de stands qui ne sont pas construits par JUMP pour l'Egalité doivent être soumis à l'équipe de coordination technique pour approbation.

1.7. Par la signature du bon de commande ou formulaire d'inscription, l'entreprise ou la personne physique déclare accepter les présentes conditions générales. En outre, elle accepte de respecter toutes les directives nécessaires à la bonne marche de l'événement qui lui seraient notifiées par JUMP pour l'Egalité ou ses mandataires, notamment concernant les prises de vues ou les enregistrements réalisés lors des événements de JUMP. Elle accepte et autorise l'utilisation de ces images et enregistrements sonores pour tous montages et toutes diffusions vidéo et télévisuelles, ou sous forme de produits multimédia qui en seraient issus.

2. Paiements

2.1. Les paiements se feront en euros, au comptant. La totalité du montant du bon de commande est à verser dès réception de la facture correspondante, avant le début de l'événement (sauf pour les conventions de formation ou les institutions publiques qui ont d'autres modalités de paiement).

2.2. En cas d'annulation de la participation 6 semaines avant l'événement, 50% du montant du bon de commande ou formulaire d'inscription resteront dus. En cas d'annulation de la participation au-delà de cette date ou de réduction de la commande, le montant total de la réservation initiale sera dû. Toute annulation doit être transmise par lettre recommandée à JUMP pour l'Egalité pour être prise en compte.

2.3. En cas de défaut de paiement ou de retard, JUMP pour l'Egalité facturera automatiquement et sans préavis des frais de retard correspondant au taux minimum légal en cas de retard/défaut de paiement ainsi que des frais supplémentaires de 8% (minimum de 100€), et ce sans préjudice de notre droit d'établir le dommage réel et réclamer une indemnisation totale.

2.4. En cas de non paiement à échéance de facture, JUMP pour l'Egalité se réserve le droit de réallouer l'espace réservé/ la/les places commandées. Toutefois, le/la participant(e) demeure responsable de régler le montant total de la dette

3. Responsabilités

3.1. JUMP pour l'Egalité décline toute responsabilité, notamment celle concernant toute faute ou dommage provoqué par un membre du personnel ou invité du client, ainsi que tout dommage ou vol qui pourrait survenir au matériel exposé par le participant, pour quelque raison que ce soit.

3.2. JUMP pour l'Egalité se réserve le droit d'interdire toute activité qui serait selon lui de nature à mettre les personnes et/ou les biens en danger.

3.3. Sauf sa propre faute, JUMP pour l'Egalité ne peut être tenu responsable si, pour quelque cause que ce soit, le lieu dans lequel l'événement est organisé était totalement ou partiellement indisponible et/ou l'accès à ce lieu totalement ou partiellement impossible.

3.4. Si l'événement une fois commencé, devait être interrompu pour une cause indépendante de sa volonté, JUMP pour l'Egalité n'effectuera aucun remboursement.

3.5. En cas d'annulation de la manifestation par JUMP pour l'Egalité, JUMP pour l'Egalité s'engage à rembourser le montant des frais de participations et d'exposition.

En cas d'annulation de la manifestation pour des raisons extérieures hors du contrôle de JUMP pour l'Egalité (terrorisme, catastrophe naturelle, endommagement des espaces, etc.) les paiements effectués ne seront pas remboursés mais demeureront valables pour l'événement planifié à une date ultérieure.

4. Assurances

4.1. JUMP pour l'Egalité assure en incendie et en RC, tant pour son compte que pour celui de ses clients, les espaces mis à la disposition de JUMP pour l'Egalité par le gestionnaire du lieu de l'événement. Cette assurance ne couvre pas le matériel appartenant au client et à ses employés ou invités ou mis à disposition par une autre entité que JUMP pour l'Egalité.

4.2. Le participant ou la société qui l'invite est tenu d'assurer : - sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers, - son propre matériel contre tout dégât : incendie, vol, dégradation, etc. - le matériel et/ou le mobilier mis à sa disposition par JUMP pour l'Egalité ou par le lieu de l'événement contre tout dommage. Le client déclare expressément renoncer contre JUMP pour l'Egalité en son nom, au nom de ses commettants, de l'entreprise qu'il représente et de ses propres assureurs pour lesquels il se porte fort, à tout recours relatif aux dommages causés à leurs biens par le fait d'incendie, explosion, foudre, chute d'avions, tempête et grêle, dégâts des eaux, conflits du travail et attentats, vandalisme et malveillance, fumée, vapeurs corrosives.

Cet abandon de recours n'est consenti que pour autant et dans la mesure où cette renonciation est réciproque.

3. Conditions spéciales de la JUMP Academy

3.1. Toutes les offres sont non obligatoires et sans engagement

3.2. Les études, propositions, projets et documents remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent notre propriété ; ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit

3.3. Les confirmations de commandes de nos clients sont fermes, sauf avis contraire de notre part, sous huitaine à compter de la réception du contrat signé

3.4. Si l'acheteur renonce à l'exécution du projet pour des raisons étrangères à nos obligations, la règle suivante entrera en vigueur :

- renoncement du client à moins de deux semaines avant la date prévue la totalité de la somme sera facturée

- renoncement du client de deux à quatre semaines avant la date prévue : la moitié de la somme sera facturée

- renoncement du client à plus de quatre semaines avant la date prévue : pas de facturation

En cas de déplacement de la manifestation, les frais de voyage engagés pour le client restent à sa charge exclusive

3.5. Le prix convenu avec le client est stipulé hors taxes, hors frais de voyage

3.6. Si, pour quelque raison que ce soit, le formateur/formatrice est dans l'impossibilité d'être présent à l'évènement, JUMP mettra tout en œuvre pour le remplacer ou replanifier l'évènement à une date ultérieure en accord avec l'acheteur.

3.7. Les logos, documents, contenus, vidéos et tout autres accessoires utilisés dans les prestations fournies restent la propriété de JUMP ou de ses partenaires. La copie, reproduction, cession à un tiers et utilisation sans autorisation est strictement interdite.